

VILLERS-FRANQUEUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire

du 07 novembre 2014

Date de
convocation :
03/11/2014

Nombre de :
conseillers en

- exercice : 11
- de présents : 10
- de votants : 10

L'an deux mil quatorze, le 07 novembre à 20H30.

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à VILLERS-FRANQUEUX sous la présidence de Monsieur MALTOT Eric, Maire de Villers-Franqueux.

Etaient présents :

Messieurs MALTOT Eric- LOTZER Gérard - GRANPIERRE Jean-Paul
– HERCHUELZ Sylvain - OUDIN Johann – ROSTEIN David et
Mesdames MASEK Anne - LE DROGO Madeleine – FOURQUIN
Corinne — PECHINE Chantal

Absent excusé :

Absent : PALLOTEAU Christophe

M LOTZER Gérard a été élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

Organisation d'une souscription publique par la Fondation du Patrimoine (Monument aux morts)

Délibération n°28/2014

Vu les délibérations 21 et 25/2014 approuvant le projet de restauration du monument aux morts

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le code du patrimoine,

Vu les statuts de la Fondation du Patrimoine,

Entendu le présent exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE

- le principe d'adhésion de la commune à la Fondation du patrimoine

- le principe d'organisation d'une souscription publique par le biais de la Fondation du Patrimoine, à destination des entreprises et des particuliers, pour le financement du projet de reconstruction du monument aux morts

AUTORISE le Maire à signer la convention cadre entre la Fondation du Patrimoine et la commune ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30